

Procès verbal
Saison 2024-2025

**ENSEMBLE
PV n° 690 DU
30 JANVIER 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 23 janvier 2025 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présent(e)s : Mmes BRAULT Annie – STRAPPAZZON Laurie - MM. BOULORD Jean Marc - BUOSI Bernard - COCHARD Jean Luc – LOSA Jean Michel – MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc – NURIT Fabien - SOZET Jean Louis - TRUWANT Thierry– VEYRET Bernard.

Excusés : MM. SCELLIER Christian - BOURGEOIS Samuel - CHASSIGNEU Guy – CICERON Fabien - MALLET Marc - THEVENIN Cyril - VACHETTA Michel

Assistent : Mme DA ROCHA Elisabeth – M. CARRETERO Christophe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 20 décembre 2024
2. Courriers et informations diverses
3. Point des commissions avant la reprise
4. Compte rendu réunion commission des présidents du 13 janvier
5. Compte rendu réunion féminines du 16 janvier
6. Désignations diverses (journée de la femme, journée bénévoles Clairefontaine)
7. Questions diverses

Ouverture de séance à 18h30 par Hervé GIROUD GARAMPON :

1. Approbation du PV du Comité du 20 décembre 2024

Il n'y a pas d'observation, Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Courriers et informations diverses

- Lecture des Vœux reçus : vœux adressés par courrier, notamment de la FFF, des clubs, et instances diverses. Remerciements.
- Courrier de M.Claude Delforge présentant ses vœux ainsi que sa nomination à la présidence de la LFA
- Laurafoot formation remerciant le district et la municipalité pour l'organisation de leur journée complémentaire « diplôme fédéral coach jeunes » le 18 /12
- Note de la SDJES concernant la mise en œuvre du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Note transmise à tous les clubs.
- Courrier du FC Voreppe expliquant les raisons de l'arrêt de sa section futsal. Le président lui a fait réponse.
- Courrier d'une maman relatant des incidents concernant un arbitre lors d'un match futsal, le dossier est transmis à la Commission des arbitres.

Informations diverses :

- **Point sur les licences** – le Président fait lecture de l'Analyse faite par G. Bouat :

A ce jour nous sommes à 500 licences en moins par rapport à la même date l'an dernier et à - 1500 à la date de fin saison. Pratiquement tous les niveaux sont un peu en dessous.

Néanmoins rien d'alarmant. Tous les Districts sont aussi un peu en dessous.

Une discussion est engagée afin d'analyser les raisons possibles de cette diminution ;

- **Le président rappelle les réunions U6-U9** qui ont déjà débuté

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire	Représentant District
Grenoble/Fontaine	Lundi 27 janvier	Siège du FC Mistral -73 Avenue Rhin et Danube - 38100 GRENOBLE	19h	
Voiron	Jeudi 30 janvier	La Murette (Stade)	19h30	Annie BRAULT
St Marcellin	Jeudi 30 janvier	Tullins (Stade)	19h30	Fabien NURIT
La Mure	Jeudi 23 janvier	Notre Dame de Mésage (Stade)	18h30	
Pontcharra	Jeudi 23 janvier	St Ismier (Stade)	19h	
Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin	Lundi 20 janvier	Septème (Stade)	19h15	
Sous secteur La Côte St André	Lundi 27 janvier	Viriville (Stade)	19h	Jean Marc BOULORD
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 20 janvier	Meyrié (Mairie)	19h30	
Basse-Isère (Sect.B)	Jeudi 23 janvier	St André le Gaz (Stade)	19h	

- Labels et visites intermédiaires

Marc Montmayer informe qu'il ne pourra pas se déplacer au Rachais le 18 février 2025.
Thierry Truwant informe qu'il ne pourra pas se rendre à Vézeronce le 12 mars 2025.
Il sera remplacé par Annie Brault.

- Le Président rappelle que les PV doivent être relus par les présidents ou membres de commissions avant d'être transmis au secrétariat
- Terrains impraticables : Le Président précise que la convention entre la FFF et les maires de France n'est pas reconduite, donc tout arrêté municipal peut faire l'objet d'un contrôle par nos délégués de secteurs afin de constater l'état d'un terrain et d'en déterminer ou pas la praticabilité. Pour les matchs retour, Il appartiendra donc au club de trouver un terrain de repli sous peine de match perdu.

Le Président informe qu'il a reçu la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) en présence de Jean-Michel LOSA, vice-président délégué, dans le cadre de la lutte contre la violence, les incivilités, ainsi que les problématiques à caractère sexiste et sexuel. Trois réunions seront organisées en collaboration avec la SDJES :

1. **Secteur Grenoble** : Réunissant les clubs de Grenoble, Fontaine, le secteur de Pontcharra et celui de La Mure.
2. **Secteur Basse Isère et Voiron.**
3. **Secteur Bièvre Valloire et Saint-Marcellin.**

Public concerné : Présidents, éducateurs, et autres.

Les dates seront fixées par la SDJES, qui pilotera également les réunions, accompagnée de l'association "Colosse aux pieds d'argile".

Marc Montmayer interroge sur la diversité des instances qui proposent des réunions et des visioconférences sur les mêmes thématiques, expliquant qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. Jean-Michel LOSA en précise les raisons, soulignant qu'elles sont liées à des contraintes budgétaires et qu'elles visent alors à intéresser certaines grosses structures et à leur permettre de s'approprier les mêmes thématiques.

Jean Michel LOSA précise également que les membres de la SDJES Isère sont ceux qui délivrent les autorisations de conventions pour intervenir dans des écoles par exemple, ce qui rend leur collaboration essentielle pour le District. Travailler étroitement avec eux sur cette thématique, qui peut s'avérer très complexe, est donc particulièrement pertinent. Par ailleurs, il rappelle que la SDJES a financé d'importantes enveloppes pour des initiatives comme "Colosse aux pieds d'argile", qui compte aujourd'hui une trentaine des salariés et qui était à l'origine une petite structure.

Le Président ajoute que l'association "Colosse aux pieds d'argile" se concentre uniquement sur la prévention. En cas de problèmes ou de situations préoccupantes, c'est l'organisme "France Victimes" qui doit intervenir. Il termine en informant que ces 3 réunions auront lieu en mars en avril et en mai

3. Point des commissions avant la reprise

Commission Sportive :

Très peu de matchs de la 1ere phase sont encore à jouer car qualifiés en coupe aux mêmes dates.

Commission de Discipline : Dossiers à jour

Commission d'appel : Dossiers à jour

4. Compte rendu réunion commission des présidents du 13 janvier

Présents : 12 présents - 3 absents.

La première réunion, tenue en décembre (compte rendu déjà consigné sur le PV), avait principalement consisté en un tour de table. À cette occasion, le Président avait missionné les membres sur plusieurs thématiques :

1. Championnats U20
2. Modification du système de relevé trésorerie club
3. Arbitrage : Discussion sur le paiement des arbitres
4. Calendrier et horaires pour le foot animation
5. Arbitrage en D5

La seule thématique abordée a été le championnat U20, aucun argument n'a été trouvé pour promouvoir cette catégorie.

Plusieurs réflexions ont été évoquées. Les participants auraient aimé avoir l'avis des techniciens. Thierry Truwant propose l'intervention de Samuel Bourgeois lors d'une prochaine réunion.

Afin qu'une nouvelle proposition puisse être applicable dès septembre le Président suggère une AG extraordinaire en Visio et qu'une réflexion soit donc définie avant avril.

5 Compte rendu réunion féminines du 16 janvier

Laurie Strapazzon est intervenue en précisant que la commission souhaitait depuis un certain temps organiser une rencontre avec les arbitres. Cette réunion, qui s'est tenue à Coublevie en présence de Hakim Ben El Hadj, CTDA, visait à favoriser l'interaction et les échanges dans un cadre pratique et ludique avec tous les acteurs du football, éducateurs etc, compte tenu des nombreux problèmes rencontrés avec les féminines en ce début de saison. Cependant, plusieurs points n'ont pas amené à l'objectif de cette réunion :

Salle inadaptée : Le cadre n'était pas idéal pour faciliter une bonne dynamique d'échanges.

Focus trop important sur l'arbitrage : La réunion s'est trop orientée vers l'arbitrage, laissant peu de place aux échanges avec les éducateurs, ce qui aurait permis de mieux répondre aux besoins du terrain.

Des ajustements seront envisagés pour les prochaines rencontres afin de mieux orienter les thématiques et encourager une participation plus interactive.

6 Désignations diverses journée des droits de la femme et journée bénévoles Clairefontaine

- a. **Candidatures Journée des droits de la Femme 16 mars 2025** : EYBENS - ST QUENTIN FALLAVIER - GF38 – NIVOLAS

Un vote est proposé : le GF38 est validé à l'unanimité

- b. **Week end des Bénévoles mars 2025**

Le Président fait lecture de la liste des 6 candidats retenus (par tirage au sort) :

FC BOURGOIN 516884 **M BRIATTE Maxence**

US CORBELIN 504301 **M MUSCILLO Angelo**

PAYS D'ALLEVARD 508634 **M TOMASINO MARCO**

TULLINS 514916 **M ANAR AKDIM Le Hassen**

ECBF 546272 **M DOUCELIN Florian**

FC SAINT MARTIN D'URIAGE 532637 **M PINHEIRO AFONSO Gabriel**

- **Intervention de Christophe Carretero**

Remerciements

Remercie dans un premier temps Annie qui aide la commission notamment pour la mise à jour des créneaux dans les gymnases

Point sur les championnats

- **Division 1 (D1)** : Nous avons débuté la saison avec 9 équipes, mais nous ne sommes plus que 7, et bientôt 6. Cela pose un problème d'éligibilité pour la montée en Ligue, car il faut un minimum de 8 équipes pour être éligible. Nous verrons à la fin de la saison s'il est possible d'entamer des négociations à ce sujet.
- **Division 2 (D2)** : Nous avons également perdu un club, celui de Valence.

Organisation

- La mise en place des arbitres est prévue pour ce week-end.
- Concernant la FMI (Feuille de Match Informatisée), elle devrait bientôt être opérationnelle, en attente des formations à venir.
- Cette saison, la commission est un peu plus stricte sur l'organisation des championnats afin de garantir leur bon déroulement.

Retour sur les coupes

En ce qui concerne les différentes coupes :

- **Coupes jeunes et féminines** : Elles se sont globalement bien déroulées.
- Une mention particulière pour les U13 : cette année, nous avons atteint un total de 12 équipes, ce qui est une bonne note pour cette catégorie.

Intervention de Marc Montmayer

Demande à la commission Futsal de lui transmettre la liste des équipes jeunes engagées dans les différentes coupes. Cette information est nécessaire pour les comptabiliser dans le cadre du programme **Challenge de la Sportivité**.

Mécontentement de la commission d'Appel

Il souhaite également faire part du mécontentement exprimé par les membres de la commission d'Appel concernant la gestion de l'appel en Ligue des U13 Critérium.

En particulier, la présence du président de la commission sportive ayant participé à la première instance décisionnaire lors de cet appel en Ligue n'aurait pas dû être autorisée. Cela pose un problème de neutralité, d'autant plus qu'il était présent aux côtés du président du district représentant le district.

Réponse du Président du District

Il précise qu'il représente le Comité Directeur et explique que si M. Vachetta était présent lors de l'appel en ligue, c'était à sa demande. Sa présence avait pour but de l'épauler dans l'analyse des règlements sportifs du District si nécessaire, domaine que M. Vachetta maîtrise mieux. Il n'y a pas lieu à polémiquer.

Intervention de Thierry Truwant

Rappelle les 2 tirages de Coupes du 13 février et 13 mars

Modification date et ou lieu Comité Direction

- CD du jeudi 27 février aura lieu à St Siméon de Bressieux
- CD du jeudi 24 avril aura lieu le lundi 28 avril 18h30
- CD du jeudi 22 mai aura lieu à 19h00

Séance clôturée à 21h00

Hervé GIROUD-GARAMPON
Président du District

Elisabeth DA ROCHA
Responsable administrative



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 27 janvier 2025

Procès-Verbal N° 690

APPEL A CANDIDATURES - FINALE FESTIVAL U13



Le District lance un appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'organisation de la Finale « FESTIVAL U13 » Garçons et U13 Filles qui aura lieu le samedi 5 avril 2025.

Date butoir du dépôt des candidatures le 25 février 2025

APPEL A CANDIDATURES – JOURNEE NATIONALE U6/U7 et U8/U9



La Journée Nationale U6-U9 aura lieu le samedi 14 juin 2025.

Les clubs souhaitant accueillir cette manifestation doivent envoyer leur candidature en précisant si ils ont une catégorie préférentielle U6/U7 ou U8/U9 et leur nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser avant le mardi 21 mars 2025.

APPEL A CANDIDATURES – LIEUX FINALES DES COUPES DE L'ISERE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :



▪ **Le 7 juin 2025 : Finales Jeunes et Féminines** (jeunes)

▪ **Le 8 juin 2025 : Finales Seniors et Féminines** (seniors)

Les candidatures sont à adresser au District pour le **10 avril date butoir**.

APPEL A CANDIDATURES ACCUEIL ASSEMBLEE GENERALE ETE 2025

La prochaine Assemblée du District été 24-25 se tiendra :

- le vendredi 27 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir cette Assemblée vous pouvez nous faire parvenir votre candidature (**date butoir 15 avril**), nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT GENERAL U20

Amende 90€

Du 20 au 26 janvier 2025

U20 D2 / Phase 2 580990 Pontcharra As 21

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 20 au 26 janvier 2025

Senior D4 B 528946 Noyarey F.C. 2

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U13

Amende 32 €

Du 20 au 26 janvier 2025

Challenge Festival Isère 3e Tour

533561 Vinay Fc 3

536260 Charvieu Chav. Fc 6

544456 Fc 2a 2

551011 Villard-Bonnot Gresl 1

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 20 au 26 janvier 2025 - Voir PV Commission FMI n° 690

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2025

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. **Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation.** En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement. Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 1er février 2025 :

Liste des clubs concernés :

533557	GRENOBLE DAUPHINE AS
550263	LARIVIERE FC
564264	FUTSAL GRAND-LEMPS 38
616067	SEM TAG FC
681077	FASSON A.S.
536496	ECHIROLLES SURIEUX
582776	AGNIN
580990	PONTCHARRA

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mhenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 28 janvier 2025 à 16h00

Procès-Verbal N°690

Président : MONTMAYEUR Marc

Présents : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, SCARPA Vincent, BLANC Aline.

Excusés : PION Christophe, MAZZOLENI Laurent, BERTHELET Éric, FRANZIN Didier, MOUMJID El Mostafa, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, EL RHAFFARI Reda.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS CLUBS OU AUTRES

MAHORAIS GRENOBLE : Lu et noté.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 24-25-17D : Senior, D4, poule A, match n°**28436302**, du dimanche 24 novembre 2024, DOMENE 1 / MAHORAIS GRENOBLE 1.

Appel du club de **MAHORAIS GRENOBLE** en date du jeudi 26 janvier 2025 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du mardi 21 janvier 2025, notifiées le jeudi 23 janvier 2025 et parues au P.V n° 689 le jeudi 23 janvier 2025.

Appel portant sur « Contestation de la décision disciplinaire concernant l'arrêt du match DOMENE / MAHORAIS »

APPEL RECEVABLE

Et

Appel du COMITE DIRECTEUR DU DIF à titre principal en date du mardi 28 janvier 2025

Appel portant sur « Revoir le dossier commission de discipline n°24/11/14 dans son ensemble »

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le **mardi 11 février 2025 à 18H30** au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 28/01/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°690

Président : N'AIT DRISS Youssef

Présents : SABATINO Joseph, KODJADJANIAN Jean-Marie, VAGNEUX Luc, SPARAPANO Patrick, CUSANNO Stéphane, SAINT ALBIN Laurent, THEVENIN Cyril

Excusés : LALO Aboubakar, PICARD Brice, KHAL Aménay, FERNANDES Carlos, MORE Claude, HUERTAS Pierre, ABELA Stéphane, DEHMANI Monia, LAZAMI Fouad, SOZET Jean-Louis, DETHOOR Sylvain, BELBACHIR Hamza

Assiste : CTDA BEN EL HADJ Hakim

arbitres@isere.fff.fr

La CDA et son président tiennent à féliciter et à encourager vivement nos trois arbitres isérois promus Arbitres de Ligue :

- Monia DEHMANI, arbitre de ligue féminine
- Aymane LAKHAL, arbitre assistant de ligue R3
- Baptiste MICHALLAT, jeune arbitre de ligue

STAGE DE MI-SAISON

Le stage de mi-saison aura lieu le SAMEDI 29/03/2025 de 8h00 à 18h00 au District de l'Isère de Football à Sassenage. Il sera consacré aux gestes qui sauvent (durée 2 heures pour chaque groupe). Le planning de vos horaires vous sera envoyé ultérieurement.

NOTE AUX ARBITRES

ARBITRES AVEC PROBLEMES DE DEFRAIEMENT LE JOUR DU MATCH - SAISON 2024-2025:

Si problèmes de défraiement le jour du match par les clubs présents sur la rencontre concernée, prière de contacter le responsable de la CDA qui s'occupe des impayés en lui envoyant **un mail** avec les justificatifs y afférents : **Noms des clubs, match concerné, double de la feuille de frais à :**

HUERTAS Pierre : Mail = pierre.huertas@sfr.fr

La CDA informe que les entrainements arbitres se déroulent chaque **Mercredi à 18h30 au Stade de Fontaine**.

Les arbitres qui n'ont pas effectué ou ont échoué à leur test physique lors des stages sont tenus de se rapprocher de Stephane ABELA : 06.88.33.03.41 - stephabel50@gmail.com

Le Président de la CDA rappelle les règles concernant les paiements des arbitres par le District (**caisse de péréquation seulement**). Ceux-ci s'effectuant le 10 du mois suivant, aucune interrogation à ce sujet n'aura de réponse avant le 17 de ce même mois.

La CDA compte sur vous pour respecter cette procédure.

TUTORATS

Tutorat reçu

Joubert par Dappel 1/4

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	Assistants : Ligue - District Centraux : D1 – D2 Ligue Jeunes : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère - Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	Centraux : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	Féminines : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	District Jeunes : U17 Ligue Jeunes : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	District Jeunes : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitres38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

COURRIERS DES CLUBS

Demandes d'arbitres :

Courrier du FCCV : Match Seniors D5 - Poisat /Vinay du 9 mars 2025

Courrier du CS NIVOLAS : Concernant le match Seniors D4- FO SEYSSUELLOIS 1 - NIVOLAS V. CS 2 du 8 Février 2025

Courrier du FC VAREZE : Match FC COLLINES FC - VAREZE 3 - Seniors D4 du 9 février 2025

Transmis aux désignateurs. Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

BOUZERARA K. : Attestation transmise au responsable.

GUIRADO-PATRICO N. : Noté.

PIANA R. : Lu et noté.

BEN EL HADJ SALEM D : Certificat médical reçu. Remerciements.

Président
Youssef N'AIT DRISS

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 28 Février 2025 à 18H

Procès-Verbal N°690

Président : DUTCKOWSKI Yohan
Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courriers :

-Deux Rochers : lu et noté

-Estrablin : lu et noté

-Gières : lu et noté

-Mr Belkadi : lu et noté. Malheureusement nous ne pouvons pas vous donner satisfaction

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 1^{er} ET 2 FEVRIER 2025				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>U17 D3 POULE J</i>	<i>ENT. ST QUENTIN</i>	<i>ESTRABLIN</i>	<i>AVETTAND JULIEN</i>	<i>FRAIS AU CLUB ESTRABLIN</i>
<i>SENIORS COUPE F MARCHIOL</i>	<i>SASSENAGE</i>	<i>ASIEG</i>	<i>VELOSO JOSE</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS COUPE F MARCHIOL</i>	<i>MAHORAIS</i>	<i>JARRIE CHAMP</i>	<i>MORE CLAUDE</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>SENIORS COUPE F MARCHIOL</i>	<i>TUNISIENS SMH</i>	<i>ST MARTIN D'HERES</i>	<i>HUGOT DANIEL</i>	<i>FRAIS AUX DEUX CLUBS</i>
<i>U17 D1</i>	<i>USVO</i>	<i>TOUR ST CLAIR</i>	<i>GUIGON FLORIAN</i>	<i>CAISSE DE PEREQUATION</i>



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 28 janvier 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 690

Président : M. Mallet
Présents : MM. Mallet ; Montmayeur

CONVOCATIONS

Procédure d'urgence :

La Commission Ethique et Prévention recevra au District de l'Isère le **mardi 04 Février 2025** à **18H00** :

Mr KIS RODOLPHE Président du club de Noyarey accompagné de Mr LAMBOULE JEROME et BEAUDET Gregory

Mr LECOLIER Jonathan Président du club de Deux Rochers accompagné de Mr BEL Mathis

Présence obligatoire sous peine de sanctions.

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Mai 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 4 Juin 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
A.C SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Juin 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Septembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
DOLOMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Octobre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
22 octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
05 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Novembre 2025**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **690**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées
par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant
votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste
par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront
leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes NON reçues :

Abbaye Us ; Bizonnnes ; Charvieu Chav ; Chatte ; Crolles ; Ent Foot Etangs ;
Es Mistral ; Eybens ; Eyzin St Sorlin ; Fc 2a ; Les Avenieres ; Nivolas ; Noyarey ; OI Nord
Dauphiné ;
Sassenage ; Seyssinet ; Seyssuel ; St Antoine ; St Maurice l'exil ; St Quentin Fallavier ; St
Siméon de Bressieux ; Tignieu ; USVO Grenoble ; Vallée de l'Hien 38 ; Villeneuve Aja



COMMISSION FEMININES

Réunion du 28 Janvier 2025

PV n ° 690

Présent : Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Lucie Mathieu, Allison Poinard, Christian Bayle , Laurie Strappazon, Elodie Diaparra

Courriers : PAYS D'ALLEVARD, G A P S , LA SURE, VALLEE DE L' HIEN, FOOT FEMININ NORD ISERE, EYBENS, G U C, VAREZE, U O P, LA MOTTE SERVOLEX, FARAMANS, COLLINES, ECHIROLLES

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

- **Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.**
- **RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.**
- Bien penser à indiquer le n° du match pour toute demande de modification

A partir du 10 Décembre, tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 12H, sauf pour les changements de terrain

INFORMATION DE LA COMMISSION

Nous avons organisé en collaboration avec la commission des arbitres, plus particulièrement avec Fayçal MILED (désignateur des arbitres des championnats féminins) une rencontre entre les acteurs du foot féminin à 11.

Éducateurs, dirigeants, joueuses et arbitres étaient réunis pour faire un bilan du début de saison qui a été marqué par de nombreux débordements sur et en dehors des terrains.

L'objectif de cette rencontre était de rappeler à tous le rôle essentiel de chaque acteur pour éviter de tels débordements à l'avenir.

Nous tenions à remercier :

- Hakim BEN EL HADJ (CTDA et arbitre de Ligue 1) pour sa présence et son intervention.
- Jean-Marie KODJADJANIAN, CDA.

- Hervé GIROUD-GARAMPON, Président du District de l'Isère, pour son engagement en faveur du football féminin.
- Ludo du club de Pays Voironnais Futsal, pour l'accueil dans ses installations.
- Tous les clubs et personnes ayant répondu à l'invitation.

JOURNEE DE LA FEMME

Cette saison, la « Journée de la Femme » aura lieu le *DIMANCHE 16 MARS 2025*

Comme chaque année, la commission Féminine vous permet de valoriser vos bénévoles féminines qui œuvrent dans vos clubs.

Vous pouvez dès à présent les inscrire auprès de la Commission en signalant le nom et prénom ainsi que la fonction.

Nous limitons à 2 bénévoles par club.

TOUTES FOOT

- « **Toutes Foot: le programme fédéral qui vise à renforcer la place des femmes dans le football** »

>Document support : [DRIVE - OneDrive \(sharepoint.com\)](#)

>Lien vidéo : [Webinaire Instances Toutes Foot -20241003 170114-Enregistrement de la réunion.mp4 \(sharepoint.com\)](#)

RAPPEL REGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducateurs/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min

U15F : 2 X 40 min

U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min

Séniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

SENIORS A 11

J 10 du 9 Février
SUD ISERE – LA MURETTE reporté

COUPE SENIORS F A 11

1/8^{ème} : 9 mars
¼ finale : 6 avril
½ finale : 25 mai
Finale : 8 jui

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

D2 Poule A
J 4 du 01 Février
N° 30040291 FARAMANS - VALLEE DE L'HIEN 10h00 SEMONS
COLLINES – ST ALBIN DE VAULSERRE, 10 h00 BELLEGARDE POUSSIEU

COUPE SENIORS F A 8

1/8^{ème} : 9 mars
¼ finale : 6 avril
½ finale : 20 avril
Finale : 8 juin

U18 F A 11

Les frais d'arbitre sont à régler par moitié par les 2 clubs

COUPE U18 F A 11

Coupe sous forme d'échiquier
8 mars
24 mai
Finale : 8 juin

COUPE U18 F A 8

1/8^{ème} : 8 mars
¼ finale : 29 mars
½ finale : 19 avril
Finale : 7 juin

CHAMPIONNAT U 15

D 1

J 11 du 15 Février

N ° 28964844 MOIRANS- FOOT FEMININ NORD ISERE reporté

COUPE U15F

1/8^{ème} : 8 mars

¼ finale : 29 mars

½ finale : 19 avril

Finale : 7 juin

FESTIVAL U13

2^e tour le 15 Février

2 premiers qualifiés

Aux PAYS DES COULEURS

A NIVOLAS

A MANIVAL

A ACADEMIE DE BRION

: FOOT FEMININ NORD ISERE, VALLEE DE L'HIEN

: BOURGOIN, 2 ROCHERS

: G U C, EYBENS

:G F 38, ECHIROLLES

Jacques Issartel / Président

P 06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 28 janvier 2025 à 19h00

Procès-Verbaux N° 690

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI, Cédric DOLCETTI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

103. Tunisiens SMH : noté (report match de coupe T04 vs Turcs de Grenoble 1). Accord CFSE et des équipes pour match jeudi 30/01/2025.

104. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (report match de D3 vs Sassenage 1, J09). Report pour cause match de coupe. Match reporté à une date ultérieure.

105. Ville de Grenoble, Terrains : noté (planification vacances d'hiver).

106. FC Oisans : noté (match vs Champagnier-Brié 1). Pour rappel, la CFSE n'indique pas les terrains sur les PV, à l'exception du terrain municipal Gaston Bachelard à Grenoble. Ce qui laisse la liberté aux équipes de s'organiser au mieux pour que le match se déroule dans les meilleures conditions. Il n'est pas nécessaire d'inverser l'ordre du match (FM du club recevant, même si celui-ci joue à « l'extérieur »).

107. St-Georges-de-Commiers : noté (FM).

108. Vallée de la Gresse : noté (FM).

109. Frogès : noté (terrain Frogès).

CORRESPONDANTS

Liste des correspondants CFSE 2024-2025 : la liste des correspondants est accessible sur le site, District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants au 17-12-2024. Lien : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2024/12/Correspondants-2024-2025-au-17-12-2024.pdf>

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : toute annulation de match, le jour-même inclus, programmé à Bachelard (ou à Espagnac) doit impérativement être signalée au service des sports de la Ville de Grenoble, au 06.07.24.82.69, ou par mail à sport-planification@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE

1/8^{èmes} de finale : tirage au sort jeudi 13/02/2025 à 19h00 au siège du District. Les équipes sont les bienvenues pour y assister.

Important : les matchs se dérouleront semaine du 17 au 20/02/2025. Les matchs seront publiés sur le site du District et n'apparaîtront dans le PV de la CFSE que lors de la réunion du 18/02/2025. La CFSE insiste sur ce point : les matchs ne sauront connus que le jeudi soir 13/02/2025 pour jouer du 17 au 20/02/2025.

Match à jouer le 30/01/2025

T04. Tunisiens SMH 1 (D1) – Turcs de Grenoble 1 (D2).

Match à jouer avant le 03/02/2025

T04. Froges 1 (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

Matches à jouer semaine du 03 au 06/02/2025

J10. St-Georges-de-Commiers 1 – Rachais 1.

J10. Tunisiens SMH 1 – St-Martin d'Uriage 1.

J10. Air Liquide 1 – Vallée de la Gresse 1.

J10. Jarrie-Champ 1 – St-Martin d'Hères 1.

J10. Exempt : Métropolitains 1.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/02/2025

J11. St-Martin d'Hères 1 – St-Georges-de-Commiers 1.

J11. Rachais 1 – Tunisiens SMH 1.

J11. St-Martin d'Uriage 1 – Métropolitains 1.

J11. Vallée de la Gresse 1 – Jarrie-Champ 1.

J10. Exempt : Air Liquide 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

Matches à jouer le 03/02/2025

J08. GSE 1 – Fontaine Les Îles1.

Lundi 03/02/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

J08. Turcs de Grenoble 1 – Poisat 1.

Lundi 03/02/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 03 au 06/02/2025

J08. Fasson 1 – ASPTT Grenoble 1.

J08. Vallée de la Gresse 2 – Deux Rochers 1.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/02/2025

J09. Poisat 1 – GSE 1.

J09. Deux Rochers 1 – Fasson 1.

J09. Fontaine Les Îles1 – Vallée de la Gresse 2.

J09. ASPTT Grenoble 1 – Turcs de Grenoble 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

Matches à jouer semaine du 03 au 06/02/2025

Rectificatif, J10. Les matchs Froges 1 vs Champagnier-Brié 1 et RC Hilairois 1 vs ASPTT Grenoble 2 ST sont reportés à une date ultérieure.

Rectificatif, J01. RC Hilairois 1 – Champagnier-Brié 1.

J10. Abbaye 1 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J10. CEA Grenoble 1 – Goncelin 1.

J10. Sassenage 1 – FC Oisans 1.

Matches à jouer semaine du 10 au 13/02/2025

J11. Abbaye 1 – FC Oisans 1.

J11. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – RC Hilairois 1.

J11. ASPTT Grenoble 2 ST – Froges 1.

J11. Champagnier-Brié 1 – CEA Grenoble 1.

J11. Goncelin 1 – Sassenage 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 28 JANVIER 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°690

Président :

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Courriers :

FC Picasso : Lu et noté (1/2 finale de coupe départementale).

FO Rivois : Lu et noté (Accord pour avancer la 1/2 finale de Coupe départementale).

INFO :

FMI : Une formation peut être faite au district si réponse avant fin de semaine 04.

Club désirant une formation : FO Rivois

Club ne désirant pas de formation : Futsall des Géants

PENSEZ A VERIFIER VOS ENVOIS : @LAURAFooter.NET

- Pensez à envoyer vos feuilles de matchs en temps et en heure (48h) sous peine d'amende (50€).

Saison 2024/2025 :

Championnats :

D1 :

J 6 : Futsall des Géants / Arbre de Vie : Le dimanche 23/02/25 à 17h00 (gymnase des saules, Grenoble).

J 11 : Base Fc / Arbre de vie : Rencontre avancée au dimanche 26/01/25 à 19h00 (gymnase Roger Journet, Eybens) après accord des 2 clubs.

Coupe Départementale Futsal Séniors :

1/2 de finale : S06 (du 04/02 au 09/02/25)

Tirage effectué par Mme Annie BRAULT (Vice présidente du DIF).

FC Picasso / FO Rivois : le mercredi 05/02/25 à 20h30 (gymnase Picasso, Echiroles).

Base FC / P.Voironnais Futsal : le dimanche 09/02/25 à 19h00 (gymnase Roger Journet, Eybens).

Merci de me confirmer vos créneaux pour ces rencontres.

Coupe Départementale Futsal U13 - U15 - U17 et Féminines Séniors :

Le dimanche 12/01/25, le dimanche 19/01/25, le samedi 25 et dimanche 26/01/25.

Merci aux clubs supports de St Martin d'Hères, Oyeu, FO Rivois et GUC ainsi que les municipalités de ces clubs pour la mise à disposition des installations sportives sans qui, nous ne pourrions pas organiser ces manifestations de FUTSAL.

U 13 :

Qualification des clubs de Charvieu-Chavagneux, Creys-Morestel 1, As Fontaine et FC Picasso pour les 1/2 finales et finale prévue le 19/04/25.

U15 FUN Futsal :

Qualification des clubs de Seyssins, Reventin, Pays Voironnais Futsal et FC Picasso pour les 1/2 finales et finale prévue le 19/04/25.

Féminines séniors :

Finale : le dimanche 26/01/25 à Gières (Halle Belledonne)

US La Murette / As Grésivaudan : Victoire de l'US La Murette 7 à 1

L' US La Murette qualifié pour **Le Challenge National Futsal Seniors Féminins** le 09/02/2025 à St Jean de Bournay.

U 17 :

FC Picasso qualifié pour **Le Challenge National Futsal U18 Garçons** le 09/02/25 à Coublevie (Gymnase Lafaille)

Correspondants de clubs :

Communiquez à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel :

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communications non officielles ne sera pas pris en compte par le district.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 28 janvier 2025 à 15h00

Procès-Verbal N° 690

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN,

Excusés : Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

NOMBRE de joueurs "MUTATION" : P.V. n°668 – 667 – 662

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE : P.V. n°670

CHAMPIONNAT U17 : P.V. n°671

MUTES : P.V. n°671

CHAMPIONNAT et COUPE VETERANS : P.V. n°671

DUREE D'UN MATCH : P.V. n°675

MATCH REMIS – MATCH à REJOUER : P.V. n°684 – 685 - 687

JOUEUR SUSPENDU changeant de CLUB : P.V. n°685 - 687

DEMANDE de LICENCE après le 31 JANVIER : P.V. n°685 - 687

RESERVES D'AVANT-MATCH

DOSSIER N°334 : VER SAU - n°552124 / SASSENAGE - n°504777 – SENIORS – D5 – POULE B – MATCH n°29427717 du 19/01/2025

Le club de VER SAU a écrit sur la F.M.I. : " ... des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club U.S. SASSENAGEOISE F., pour le motif suivant : des joueurs du club U.S. SASSENAGEOISE F. sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain "

Le club de VER SAU a confirmé sa réserve par courriel le 21/01/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de VER SAU pour la dire recevable : Joueurs brûlés (Art. 22 du District Isère Football).

2ème partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de SASSENAGE évoluant en D1, D4 – POULE B et U20 – D1.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 – D1 contre GIERES a eu lieu le 15/12/2024.
- L'équipe 2 – D4 – POULE B, jouait le même jour contre RO-CLAIX.
- La dernière rencontre officielle de l'équipe U20 contre TOUR-St CLAIR a eu lieu le 14/12/2024

Le joueur ODEMARD Kevin, licence n°2546777551 figure sur la F.M.I. du match contre TOUR-St CLAIR. Le joueur ODEMARD Kevin est licencié U19 et pouvait régulièrement participer à la rencontre.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant-match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club de VER SAU - n°552124.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°335 : CROSSEY - n°519931 / FARAMANS-B.O.S.S. - n°537039 – SENIORS – D5 – POULE C – MATCH n° 2942789 du 19/01/2025.

Le club de FARAMANS-B.O.S.S. a écrit sur la F.M.I. : " ... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY, pour le motif suivant : des joueurs du club A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain."

Le club de FARAMANS-B.O.S.S. - n°537039 a confirmé ses réserves par courriel le 20/01/2025.

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de FARAMANS-B.O.S.S. pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22 du District Isère Football).

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- Participation des joueurs de catégorie U20 aux championnats séniors modification d'application de l'art. 167 des R.G. de la F.F.F. (uniquement la catégorie u20.) (les joueurs u17, u18 et u19 sont toujours concernés par l'article 167.6 des R.G. de la F.F.F.) (document mis en ligne le 18/10/2024 sur le site du district Isere de football.)

- La vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de CROSSEY évoluant en D3 – POULE B et en U20 – D1.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

- La dernière rencontre officielle de l'équipe D3 – POULE B contre A.S.I.E.G. 2 s'est joué le même jour.
- La dernière rencontre officielle de l'équipe U20 – D1 contre Gpt BALMES-LAUZES a eu lieu le 14/12/2024.

Sur cette feuille de match, figurent les noms des joueurs :

- Dylan JAECK, licence n°2546152922, joueur U20
- Marco PETRONE, licence n° 2547245717, joueur U19.

Le joueur Dylan JAECK, ne pouvait pas participer à la rencontre.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de CROSSEY pour en reporter le bénéfice au club de FARAMANS-B.O.S.S.

- CROSSEY - n°519931 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- FARAMANS-B.O.S.S. - n°537039 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score à la fin de la rencontre : 2 / 0

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club de CROSSEY - n°519931

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER N°336 : ABBAYE - n°520296 / SUD ISERE - n°548244 – SENIORS – D5 – POULE A – MATCH n°29427524 du 19/01/2025.

Dossier traité mardi 4 février

RESERVES d'APRES-MATCH

DOSSIER N° 338 : C.S. 4 ROUTES OYEU-CHABONS 3 - n°523345 / BILIEU 2 - n°526807 – SENIORS – D5 – POULE C – MATCH n°29428705 du 26/01/2025.

Dossier sera traité mardi 4 février

DOSSIER N°339 : Ent St QUENTIN FALLAVIER - n°560979 – VILLEFONTAINE / BOURGOIN-JALLIEU F.C. 3 - n°516884 – U15 – COUPE P. DUBOIS – Match n° 30063152 du 25/01/2025.

Le club de St QUENTIN FALLAVIER a adressé un courriel au DISTRICT ISERE de FOOTBALL le 26/01/2025 : " A la suite du match de Coupe d'Isere opposant nos U15 à l'équipe 3 du FCBJ nous souhaitons poser 2 réserves d'après match.

- Est susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre avec une équipe supérieur portant sur l'ensemble des joueurs présents sur la feuille de match, les équipes supérieures ne jouant pas ce jour

- Est susceptible d'avoir fait participer + de 3 joueurs ayant joué + de 5 matchs en équipe supérieure."

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de St QUENTIN FALLAVIER pour la dire recevable : Joueurs brulés (Art. 22 du District Isère Football).

1^{ère} partie :

Considérant ce qui suit :

La vérification des feuilles de match des équipes supérieures du club de BOURGOIN-JALLIEU F.C. évoluant en U15 – R1 – POULE B, U14 – R1- POULE B et U16 – R1 – POULE D.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football Isère Football.

2 joueurs à 8 matchs.

2^{ème} partie :

• La vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de BOURGOIN-JALLIEU F.C. évoluant en U15 – R1 – POULE B, U14 – R1- POULE B et U16 – R1 – POULE D.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

La dernière rencontre officielle de l'équipe U15 – R1 – POULE B, contre SEYSSINS a eu lieu le 15/12/2024.

La dernière rencontre officielle de l'équipe U14 – R1- POULE B contre SEYSSINS a eu lieu le 15/12/2024.

La dernière rencontre officielle de l'équipe U16 – R1 – POULE D contre CLERMONT FERRAND a eu lieu le 15/12/2023.

Sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette les réserves d'avant-match comme non fondées et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de réclamation de 51€ sont à la charge du club de St QUENTIN FALLAVIER - n°560979

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 2 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

TERRAINS SUSPENDUS

N°327 : Club : St MARTIN d'HERES - n°550437 – SENIORS - D1

Les matchs concernés par cette décision sont prévus :

le 09/02/2025 contre VILLEFONTAINE

le match n° 28350882 se jouera à 13 h 00 à

STADE DU LAC (Adresse : 2 PLACE DU STADE - 38830 CRETS EN BELLEDONNE

Surface de jeu : Synthétique).

et

le 23/03/2025 contre St MAURICE L'EXIL

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 10/03/2025

MATCH à HUIS CLOS

Dossier N°317 : Club : U.S. VILLAGE OLYMPIQUE - n°523821 – U20 – D1

Match retour contre Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU, prévu le 15/02/2025, à huis clos sur un terrain situé à plus de 30 km de GRENOBLE.

Par conséquent, le club de U.S. VILLAGE OLYMPIQUE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 03/02/2025.

Dossier N°328 : Club : St MARTIN d'HERES - n°550437 – D1

Match retour contre VALLEE de la GRESSE - n°545698, prévu le 09/03/2025, à huis clos sur un terrain situé à plus de 30 km de St MARTIN d'HERES.

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES - n°550437 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 24/02/2025.

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2025

Article 17 17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non-régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement. Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 1er février 2025 :

Liste des clubs concernés :

533557	GRENOBLE DAUPHINE AS
550263	LA RIVIERE FC
564264	FUTSAL GRAND-LEMPS 38
616067	SEMITAG FC
681077	FASSON A.S.
536496	ECHIROLLES SURIEUX
582776	AGNIN
580990	PONTCHARRA



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 28 janvier 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°690

Président : Michel Vachetta.

Présents: Michel Vachetta, Daniel Guillard. Claude Maugiron, Dan Marchal, Annie Brault, Gérard Bouat, Daniel Hugot,

Excusés : Bernard Buosi, Patrice Gallin

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laura foot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

RAPPEL

Modalités de modification de l'horaire des rencontres :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes :

Pendant la période verte : Jusqu'à 9 jours avant le match (pour le samedi) et 10 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de foot-clubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes).

Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la période orange : A compter du vendredi 0h00 et jusqu'au mardi 12h00, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Sportive.

Pendant la période rouge : La semaine du match, à partir du mardi 12h00 sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

U10-U11

Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.

Rappels de certaines règles fédérales :

- Temps de jeu équivalent pour tous les joueurs d'une équipe :
- **Planning du plateau :**
 - o L'équipe recevant dispute le 1^{er} et le 3^{ème} match.
 - o Arbitrage des rencontres par la 3^{ème} équipe.
 - o Les éducateurs et les joueurs remplaçants des deux équipes doivent être sur le même coté du terrain.

La reprise des plateaux pour la phase printemps sera le samedi 8 février. La composition des poules U11 niveau 1 et 2 et U10 niveau 1 et 2 ainsi que les plateaux des 9 journées sont consultables sur le site et sur FAL.

Pour cette phase printemps, il est demandé au club recevant plateau d'utiliser la feuille de match catégorie U10 U11 téléchargeable sur le site.

Cette feuille de match doit être remplie par les trois équipes concernées avant le début du plateau dans son intégralité.

Le club recevant doit scanner sur FAL cette feuille de plateau avant le lundi suivant le plateau.

Il est rappelé que les résultats des trois rencontres doivent être documentées sur la feuille de plateau et les numéros de licence des joueurs et de l'éducateur ou dirigeant bien notés sur cette feuille de plateau.

Toute absence d'équipe à un plateau sera considérée comme forfait.

La participation à tous les plateaux est obligatoire

Suite à un certain nombre de demandes de club, il a été procédé à un réajustement des diverses poules en tenant compte de ces demandes et en restant dans un périmètre raisonnable pour les déplacements.

Responsable : Claude MAUGIRON TPH : 07/77/20/71/86.

U 13

D1 : Suite à la décision de la commission d'appel de la ligue AURA, les poules B et Cr restent à l'identique dans la composition initiale faite par la commission sportive avant le début de la 2^o phase.

Les matchs en retard de ces deux poules seront reprogrammés la semaine prochaine.

Rappel : D1 et D 2 ne pas oublier le défi jonglage avant le début des matchs, résultat à reporter dans la rubrique règlement locaux de la FMI.

Responsable : Daniel GUILLARD. TPH : 06/87/34/22/88.

U 15

Courriers des clubs de SEYSSINET et de CREYS MORESTEL :

Les poules sont parues au PV 687 du 16 janvier 2025, les calendriers mis sur le site par le secrétariat le 17 janvier 2025.

Vos demandes sont tardives le championnat reprenant ce samedi, cela nous obligerait à refaire certaines poules et leurs calendriers.

La commission ne peut vous donner satisfaction.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U 15 A 8

Courrier du PAYS VOIRONNAIS :

La commission prend note du forfait de l'équipe de MEYRIE.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U 17

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U 20

Coupe Noël Pilot :

Un tour de cadrage aura lieu le 1^o Mars, le tirage au sort de ce tour de cadrage est consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable : Gérard BOUAT TPH : 06/08/33/54/49.

SENIORS

MATCHS EN RETARD

D4

Poule B : ST HILAIRE DE LA COTE / VOUREY du 08 DECEMBRE REPORTE au 02 Février 2025

Poule E : MOS3R 4 / FO SEYSSUELLOIS du 15 DECEMBRE REPORTE SANS DATE.

Ces matchs sont des matchs aller, en cas de terrain impraticable les clubs qui reçoivent doivent impérativement demander l'inversion de leur rencontre au club adverse.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32.

VETERANS

Le tirage des coupes est consultable sur le site.

Responsable : Norbert REPELLIN : TPH 07/86/40/95/23.

**Le président
Michel VACHETTA**

**La secrétaire
Annie BRAULT**

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°690

PLANNING WEEK-END Du vendredi 7 février 2025 au lundi 10 février 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 8 février 2025

Plateau U10 N1 AJA VILLENEUVE 3 équipes à 12h

Plateau U10 N2 AJA VILLENEUVE 3 équipes à 12h

Match U13 D4 AJA VILLENEUVE/FC2A 14h

Match U15 D3 AJA VILLENEUVE/VERSOUD 15h

dimanche 9 février 2025

Match Seniors D3 AJA VILLENEUVE2 / CLAIX 15h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 9 février 2025

Match Seniors D5 US ABBAYE/DOMENE à 15h

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 8 février 2025

Tournoi U10 N2 US ABBAYE 3 équipes à 10h30

dimanche 9 février 2025

Match U15 R1 GF38 - OULLINS 13h

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 8 février 2025

Plateau U11 N1 B FC2A 3 équipes à 10h

Match U15 A8 Féminines D3 FC2A/ EYBENS 14h

Match U15 D4 FC2A/ SUD ISERE à 16h

dimanche 9 février 2025

Match Seniors D3 FC2A 2/US GIÉRES 2 à 15h

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 8 février 2025

Match U13F GF38 - SMH 10h

Match U11F GF38 - PDC - SASSENAGE 10h

dimanche 9 février 2025

Match U17 National GF38/ CAVIGAL 11h

Match U14 R1 GF38 - ANNECY 14h

STADE VERCORS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 9 février 2025

Match Coupe LAURA FOOT FC2A / PIERRELATTE à 14h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 9 février 2025

Match Sénior D4 ASGD/ GRESIVAUDAN à 15h

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°1 (rugby / foot à 8)

samedi 8 février 2025

Match U18 FCG AMAZONES / TOULON à 15h (vestiaires sous tribune)

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 9 février 2025

Match seniors D5 TURCS DE GRENOBLE 2/FC MAHORAIS 12h

Match seniors D3 TURCS DE GRENOBLE/VALLEE GRESSE à 14h30

STADE LESDIGUIERES ANNEXE - TERRAIN ANNEXE (SYNTHETIQUE)

samedi 8 février 2025

Match M15 FCG/NICE à 14h30 (vestiaires NORD)

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 8 février 2025

Plateau U11 N1 FC MISTRAL 3 équipes 10h30

Match U13 D2 FC MISTRAL 2/ECHIROLLES à 14h

Match U13 D4 FC MISTRAL 3/PIERRE CHATEL à 14h

dimanche 9 février 2025

Match Seniors D5 ES MISTRAL/SUD ISERE à 13h

Match Seniors D3 ES MISTRAL/RACHAIS ES à 15h

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 8 février 2025

Plateau U10 N1 USVO 3 équipes à 10h30

Plateau U10 N2 USVO 3 équipes à 10h30

Match U13 D2 USVO / SUD ISERE à 12h

Plateau U11 N2 USVO 3 équipes à 12h

Match U15 D3 USVO/EYBENS 14h

Match U15 D2 USVO/PONT DE CLAIX à 16h

dimanche 9 février 2025

Match Seniors D2 USVO / TULLINS à 15h



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 28 janvier 2025

Procès-Verbal N°690

Président : Samuel BOURGEOIS

FORMATION CFI U14-U19 LES 6 ET 20 FEVRIER 2025 A ST CHEF

Liste des inscrits au 23 janvier

NOM PRENOM

AKERKEDDOU Jamal
CISSE Moussa
CORRAL BOZON Enguerrand
COUTINHO Maeva
DA SILVA Landry
DESIRE Kylian
GARDAZ Adrien
GRIBI Youcef
KAIBECHÉ Mustapha
LABESSE Theo
LEFEBVRE Laurent
MASSART Gregory
MICHALLET Jerome
MIRO BOSCH Hendrik Benjamin
PEREIRA Valentin
REBECCHI Thomas
SIGAUD Julien
VEYSSILLIER Nathan
ZULIANI Kevin

CLUB

VALLEE DU GUIERS F.C.
GIERES
U.S. ST PAUL DE VARCES
F.C. MOIRANS
U. S. CREYS-MORESTEL
U. S. CREYS-MORESTEL
VALLEE DU GUIERS F.C.
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
O. ST MARCELLIN
FC DES LAUZES
ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
F.C. CHIRENS
F.C. BALMES NORD ISERE
F.C. BALMES NORD ISERE
MOS3R
U. S. CREYS-MORESTEL
F.C. BALMES NORD ISERE
F.C. CHARVIEU-CHAVAGNEUX

FORMATION CFI SENIORS LES 7 ET 21 FEVRIER 2025 A ST CHEF

Liste des inscrits au 15 janvier

Reste 3 places

NOM PRENOM

AAZA Samir
ATID Idriss
BAJARDO Yannick
BAR Frederic
BOUHADDAD Sofyane
BOUHARIZI Fares
BOULEVARD Mickael
BOUNINACHE Ilyes
COUTINHO Jerome

CLUB

FC DES LAUZES
ENTENTE CREST AOUSTE (sous réserve)
A.S. ST ANDRE LE GAZ
L.C.A. FOOT 38
A.C. SEYSSINET PARISSET
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
CS OZON
U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN

DIOMANDE Ahmed
 DUREZ Baptiste
 FIORESE Franck
 JAUER Bruno
 KHOUILY EI
 KONE Youssouf
 LIVRIERI Jean Louis
 LOURENCO Agostino
 MALICORNE Yohann
 MIRO BOSCH Hendrik Benjamin
 MONIN Aurélien
 ODRU Florentin
 PAPIGNY Gregory
 PERFETTI Jeremy
 ROUSSET Herve
 SILVA Denis
 VARNIEU Stéphane
 VAZ Anthony
 VALETON Arthur
 ZULIANI Kevin

U.S. GIEROISE
 FC DES LAUZES
 F.C PAYS VOIRONNAIS
 VALLEE DU GUIERS F.C.
 U.S. SASSENAGEOISE F.
 U.S. GIEROISE
 E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
 U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
 U.S. SASSENAGEOISE F.
 F.C. BALMES NORD ISERE
 U.S. SASSENAGEOISE F.
 F.C. BOURGOIN JALLIEU
 F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
 BEAUCROISSANT FOOTBALL CLUB
 F.C. LA SURE
 FOOTBALL FÉMININ NORD ISÈRE
 FC DES LAUZES
 RIVES SP
 RO CLAIX.
 F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX

FORMATION CFI U6-U9 LES 6 ET 20 MARS 2025 A TULLINS

Liste des inscrits au 28/01/2025 :

NOM PRENOM	CLUB
AHRWEILLER Gregory	F.C. SEYSSINS
BENTATA Boudjellal	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CENNE Mathis	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
COMMANDEUR Alan	FC VALLEE DU GUIERS
DUNAND IDELON Nathan	F.C. CANTON DE VINAY
GIRON Luca	U.S. RO-CLAIX
GOMEZ Quentin	U.S. RO-CLAIX
GUEDDAH Zakaria	F.C. SEYSSINS
JARRIN Alexis	F.C. BALMES NORD ISERE
MICOUD Mickael	FC VALLEE DU GUIERS
MOULIN Mahe	U.S. RO-CLAIX
RANDRIANARIVELO Jacques	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
SANTAMARIA Guillaume	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
TERRIER Nicolas	F.C. CANTON DE VINAY
VACQUIER Jean Luc	F.C. SEYSSINS

FORMATION CFI U10-U13 LES 7 ET 21 MARS 2025 A TULLINS

Liste des inscrits au 28/01/2025 :

NOM PRENOM	CLUB
BELLUE Simon	ENT.S. PIERRE CHATEL
BLANC Gregory	O. ST MARCELLIN
BOCQUET SANCHEZ Sebastien	2 ROCHERS FC
BOUCHERAKI Hamza	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHABERT Lou Anne	J.S. ST GEORGEOISE
DA SILVA Eduardo	2 ROCHERS FC
DANSARD Arthur	O. ST MARCELLIN
DIALLO Boubacar	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE

DJELLAL Adil
 DJELLAL Kais
 GOUADMA LOCATELLI Ilyes
 JOANNY Enzo
 LEONARD Yann
 OUZZA Naib
 SAYADI Malik Lofti
 TESSIER Bastien
 TRIBOUILLIER Noam
 WALBAUM Reynald

MISTRAL F.C. GRENOBLE
 MISTRAL F.C. GRENOBLE
 O. ST MARCELLIN
 F.C. VAREZE
 VALLEE DU GUIERS F.C.
 A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
 F.C. CROLLES BERNIN
 E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
 O. ST MARCELLIN
 VALLEE DU GUIERS F.C.

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

PLANNING 24-25

CFI U14-U19 (3)	6 février 2025	FC Balmes Nord Isère
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6-U9 (2)	06 mars 2025	AS Tullins Fures
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (3)	03 avril 2025	FC Bourgoin Jallieu
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (4)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	Sassenage
Certif 2	14-mai-25	Sassenage

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont disponibles sur maformation.fff.fr.

Dates :

- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr